

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	Numéro de permis 2004639	Date d'inspection Le 19 février 2025	
Nom de l'établissement La garderie je joue et j'apprends		Numéro de téléphone (506) 532-1444	
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	03 mars 2025	
Commentaires : 1 membre du personnel n'a pas une copie de son certificat de secourisme valide. L'employé n'est pas avec les enfants au moment de l'inspection de surveillance. La personne responsable mentionne qu'elle va appeler pour réserver une date de formation.			

### Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance:

-Le ratio enfants-personnes éducatrices a été vérifié.

-L'accès à l'établissement

-Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. Une discussion a eu lieu avec la personne responsable au sujet de l'article 51(1)(2)(3) que les incidents à déclaration obligatoire sont en lien avec un ou des enfants bénéficiaires de service, mais aussi en lien avec l'établissement, la fermeture imprévue de l'établissement, une éclosion de maladie, une inondation, un incendie, l'intrusion ou une évacuation d'urgence.

- Les rapports d'incidents et les registres d'incident. Une discussion a eu lieu avec la responsable au sujet de la procédure à suivre pour les rapports d'incident vs les registres d'incidents. Pour revoir ses explications, la mentore en assurance de la qualité recommande d'utiliser au besoin la section 6 du manuel de l'exploitant disponible sur le site gnb.

La mentore en assurance de la qualité a observé des membres du personnel avec les symptômes d'un rhume et aussi plusieurs enfants étaient absents. L'établissement est propre au moment de l'inspection. Cependant, la mentore en assurance de la qualité a observé que les matelas de plusieurs classes sont empilés les uns sur les autres dans un garde-robe. Une discussion a eu lieu avec la personne responsable d'entreposer les matelas séparément dans chaque classe de garderie avec un meuble adapté pour plusieurs raisons:

## Commentaires généraux

1. Hygiène et santé: En stockant les matelas séparément, on réduit le risque de propagation des germes et des infections.
2. Durabilité des matelas : Un meuble adapté permet de ranger les matelas de manière à éviter les déformations et les dommages. Les matelas bien entretenus et correctement stockés durent plus longtemps
3. Organisation et efficacité : Avoir un meuble spécifique pour chaque classe facilite l'organisation et le rangement. Les matelas sont facilement accessibles et peuvent être rapidement installés ou rangés, ce qui est pratique pour le personnel de la garderie.
4. Sécurité: Un meuble adapté assure que les matelas sont stockés de manière stable et sécurisée, évitant ainsi les risques de chutes ou d'accidents.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 février 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Kim Cormier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 février 2025

\_\_\_\_\_  
Date